



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE BEAUNE
SERVICES DES IMPÔTS DES ENTREPRISES
1 RUE GASTON ROUPNEL
CS 30094
21203 BEAUNE

Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques de Beaune
Service des Impôts des Entreprises
1 rue Gaston Roupnel
21203 Beaune
Téléphone : 03 45 42 19 20
Mél. : sie.beaune@dgfip.finances.gouv.fr

SARL CAROLINE PARENT ET ASSOCIES
10 B RUE DES NAIGEONS
21200 BEAUNE

POUR NOUS JOINDRE :

Réception : du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 uniquement sur rendez-vous
Affaire suivie par : Véronique NICOLAS
Téléphone : 03 45 42 19 20
SIREN : 493856595

Beaune, le 4 Janvier 2022

Objet : Achats en franchise : Dispense de visa 2022

SIRET : 49385659500027

Madame,

En réponse à votre demande du 23/12/2021, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une dispense de visa des attestations vous est accordée, à raison des achats en franchise de marchandises que vous destinez à une exportation ou une livraison intracommunautaire exonérée.

La dispense de visa est valable pour l'année **2022** dans la limite du montant des livraisons qui ont été réalisées au cours de l'année précédente et qui portent sur des biens passibles de cette taxe, pour l'ensemble de vos fournisseurs. En application des dispositions de l'article 275 du C.G.I., les attestations délivrées à ces derniers, ou les avis d'importation remis à la Douane, devront porter en lieu et place du visa, les références à la présente autorisation enregistrée sous le n°

210 01 51 651 / 13 / 2022 du 04/01/2022

Vous êtes dispensé de la formalité du cautionnement et du chiffrage des attestations.

Une copie de la présente décision devra être envoyée chaque année à vos fournisseurs, et au service des Douanes en cas d'importation, au plus tard, lors de la délivrance de la première attestation de l'année considérée.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

P/Le comptable des Finances Publiques

Véronique NICOLAS

Contrôleur des Finances Publiques

Centre des finances publiques
de BEAUNE
Service des Impôts des Entreprises
1 rue Gaston Roupnel
CS 30094
21203 BEAUNE Cedex

SARL CAROLINE PARENT ET ASSOCIES

10 B Rue des Naigeons
21200 Beaune

SIREN 493856595

N° TVA Intracommunautaire FR 42493856595

N° Accise FR 007 859 E 0656

**ATTESTATION N°04-2022 D'ACHAT DE BIENS OU DE SERVICES EN
FRANCHISE DE TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE (ART 275 DU CGI)**

Je soussignée, Caroline PARENT gérante de la Sarl CAROLINE PARENT ET ASSOCIES, atteste que la Sarl CAROLINE PARENT ET ASSOCIES achète le 07 mars 2022 auprès de la SARL CAIROL'S BURGUNDY WINES 6 bis place de l'église 21640 Gilly les Citeaux des vins pour un montant hors taxe sur la valeur ajoutée de 38 700,00 € (trente-huit mille sept cent euros).

Je certifie que :

a) ces biens sont destinés en l'état à faire l'objet :

-d'une livraison à l'exportation,

Au cas où les biens ne recevraient pas la destination ayant motivé la franchise, l'entreprise sus-nommée s'engage à acquitter la TVA pour un montant de 7 740€. Sans préjudice des pénalités applicables prévues aux articles 1725 à 1740 du code général des impôts.

Par décision n° 210 01 51 651/13/2022 du 4/1/2022 prise par le Centre des Impôts de Beaune, notre société est dispensée de soumettre à la formalité du visa, pour l'année 2022 les attestations en franchise de TVA.

Fait à Beaune le 05 mars 2022

Caroline Parent
Gérante



Attestation n°04-2022